

MAIRIE de BAYONVILLE-SUR-MAD



N° 260

ENQUETE PUBLIQUE

Désaffectation d'un chemin communal

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES ARRETES DU MAIRE**

Le Maire de la commune de BAYONVILLE SUR MAD,

VU l'article 8 du décret N° 76-790 du 20 août 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable au classement, à l'ouverture, au redressement, à la fixation de la largeur et au déclassement des voies communales,

Vu les articles L.161-10 et L.161-10-1 du code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2023 suite au constat que ledit chemin n'est plus utilisé ;

Vu le dossier d'enquête publique mis à disposition du public ;

Considérant que le projet retenu par le conseil municipal nécessite la réalisation d'une enquête publique ;

A R R Ê T E :**ARTICLE 1er:**

Le dossier ci-dessus visé, relatif au projet de modification, sera soumis à une enquête publique dans les formes déterminées par le décret N° 89-631 du 4 septembre 1989 (articles R 141-1 à R 141-9)

ARTICLE 2 :

M. Jean-Louis DEPIERREUX, demeurant à Vandelainville est nommé commissaire enquêteur et procédera en cette qualité, conformément aux dispositions prescrites.

ARTICLE 3 :

L'enquête se déroulera à la mairie de BAYONVILLE SUR MAD, durant quinze jours, **du 15 mai au 31 mai inclus**. Durant cette période, le dossier sera à la disposition des personnes qui désireraient en prendre connaissance et formuler leurs observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, tous les lundis de 16h à 18h et les vendredis de 17h à 18h.

ARTICLE 4:

Le présent arrêté sera publié par voie d'affiche ou tout autre procédé au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de l'enquête. Il sera justifié de l'accomplissement de ces mesures de publicité par un certificat du Maire.

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de TOUL ;
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires ;
- Monsieur le Commissaire enquêteur.



Fait à BAYONVILLE SUR MAD,

Le 21 avril 2023

Le Maire,

Marie-Line ROCH